

La Tunisie Agricole

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens
(Union de Tunisie de la C. G. A.)
Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 7645
Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

C'EST sous le signe de l'inquiétude, que s'est tenu le 17^e Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles.

Plus de 600 paysans venus à Paris de tous les coins de la France et de l'Afrique du Nord étaient réunis au Palais de la Mutualité, réunis par les liens puissants du syndicalisme agricole, réunis aussi dans leur inquiétude professionnelle.

Comme les paysans de France, plus encore qu'eux sans doute, nous vivons en Tunisie les mêmes inquiétudes. En effet, que de parcelles, que de promesses, n'avons-nous pas entendues ces dernières années, que d'engagements pris, même, qui n'ont pas été tenus !

Le Gouvernement a affirmé que des accords de longue durée seraient conclus qui garantiraient aux producteurs des débouchés larges et multiples. Le Gouvernement a affirmé sa volonté de donner à l'agriculture la place qu'elle mérite, la première, dans un Pays essentiellement agricole. Le Gouvernement a déclaré qu'il fallait protéger les agriculteurs contre les risques d'une trop forte instabilité ; il a affirmé que la situation des marchés des produits agricoles était un des problèmes les plus urgents de l'heure.

Et quand il s'est agi de réaliser...

Le prix du blé a été fixé en violation de la loi sans tenir compte de l'augmentation réelle du coût de la production.

Les cours des bovins, les cours du porc, plus encore, s'écroulent.

Le prix de l'huile est à la merci d'une bonne récolte, ce qui a fait dire que « seule la pénurie paie ».

Ce que fait pour vous l'U. T. - C. G. A.

L'U. T. - C. G. A. à PARIS

Compte rendu du Président VACHEROT

Nos lecteurs ont pu lire dans notre précédent numéro, en « dernière minute », la lettre du Président VACHEROT, donnant la physionomie de la première journée du Congrès de la F.N.S.E.A. Ro. tour de Paris. Le Président donne ci-après le compte rendu de l'activité de notre délégation dans la Capitale, les jours suivants.

La deuxième journée du Congrès s'ouvre sur la lecture puis la discussion du rapport économique.

Matinée fort intéressante, grâce à l'étude sérieuse faite par le rapporteur, M. Bizet, grâce aussi aux échanges de vues qui suivent son exposé.

A midi, M. de Rozières et moi rejoignons au Palais du Luxembourg, les Sénateurs Colonna et Brunet ainsi que Monsieur DELIGNE, l'opérateur de la Mutualité, l'opérateur de l'Afrique du Nord. C'est M. Burgat qui fait tout d'abord un exposé sur la situation économique de l'agriculture algérienne. Je lui succède, faisant nos principales revendications de notre grande voisine.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité, par applaudissements.

Je suis ensuite appelé dans les couloirs. C'est le Colonel Georges, Chef du Service des Forêts, qui arrive, chargé par notre Ministre de l'Agriculture, de représenter la Tunisie au Congrès de la Fédération Nationale. Je le mets rapidement au courant du travail effectué au cours de la première journée, et nous retournons dans la vaste hémicycle pour assister à l'arrivée de M. Valay, Ministre de l'Agriculture.

Le Président Forget se lève et, après avoir souhaité la bienvenue au Représentant du Gouvernement Français, prononce un magnifique discours, discours d'adieu malheureusement : il quitte la présidence de la F.N.S.E.A.

Il fait le bilan de 4 années d'activité, de quatre années de lutte et considère avoir perdu bien des batailles malgré les justes causes défendues. Le départ du précédent ministre de l'Agriculture, M. Pimlin, a prouvé à l'opinion l'échec d'une politique agricole raisonnée en France.

Lui, FORGET, part à son tour pour les mêmes raisons. Discours simple sans effets oratoires, sans cesse interrompu par les applaudissements unanimes d'une assistance très émue.

Véritable testament d'un homme de bien, d'un paysan de France qui s'élève à la hauteur de sa tâche.

Il est bien difficile à M. Valay de répondre à un tel discours, à cette grande fresque traitée magistralement et qui se termine aujourd'hui dans l'inquiétude paysanne.

Il est difficile d'expliquer des années d'incompréhension pour ne pas dire de politique anti-agricole ; aussi, est-il fréquemment interrompu par les congressistes et le Président Forget a besoin de toute son autorité pour ramener le calme.

Après le départ du ministre, le Président Forget est nommé, par acclamations, Président d'Honneur.

Je puis alors lui présenter ainsi qu'au Président Martin, le Colonel Georges.

Le problème de l'alimentation

Aliments concentrés pour le Bétail

Question de plus en plus à l'ordre du jour, le problème de l'alimentation tant humaine que pour le bétail est de celles qui tout en influant réellement sur l'économie d'un pays subissent aussi les premières la contrecoup des crises. C'est pourquoi nous sommes heureux de commencer aujourd'hui la publication d'une très intéressante étude de M. Chassagnac, chef du Laboratoire des Services Administratifs et de la Répression des Fraudes, collaborateur de l'Institut Arling.

Nous regrettons même que le manque de place ne nous permette pas de donner aujourd'hui un plus grand fragment de cette étude.

Les périodes de sécheresse traversées par la Tunisie ont été, depuis longtemps, la nécessité d'exploiter tout le domaine des sous-produits de l'agriculture et des ressources naturelles du pays pour rechercher des substances alimentaires considérées jusque-là comme de peu de valeur et non utilisées.

L'utilisation des grains doit, en effet, être réservée à l'alimentation humaine et ce serait un gaspillage de l'utiliser à tout autre but.

Les études à entreprendre présentent pour la Tunisie d'autant plus d'intérêt que la majorité des éleveurs n'ont pas encore reconnu la nécessité de réserves fourragères et que, en périodes sèches, la mortalité est excessivement élevée, surtout chez les ovins.

La nécessité de ces études n'a pas échappé à l'Institut Arling qui, dès 1934, envisageait l'utilisation des grignons des huileries tunisiennes pour sauver de la mort les moutons et les bovins en période de disette.

Des essais y ont été entrepris qui ont abouti à la préparation des briquettes comprimées de grignons mélangés à d'autres matières alimentaires. Ils ont été complétés par des essais d'alimentation sur différents lots d'ovins ; ils ont démontré que le grignon seul ne pouvait pas suffire à entretenir les animaux, qu'il était nécessaire de l'additionner de substances alimentaires plus riches en matière azotée (tourteaux, sang, etc.).

Les résultats obtenus ont été publiés mais il ne paraissent pas avoir retenu l'attention des éleveurs. Les essais n'ont pas été continués. Il n'apparaît pas qu'il rentre dans les attributions de l'Etat de créer une usine-pilote dont la création relevait plutôt de l'initiative privée, l'Institut Arling devant seulement apporter son concours pour les études techniques que nécessiterait la mise au point des formules de rations et la recherche du matériel nécessaire.

Mais si l'on considère :

- 1.) d'une part, les sommes que coûte chaque période de disette l'Etat est obligé de dépenser, au pour sauver une partie du cheptel ;
- 2.) les multiples incidences de la disette physiologique sur le cheptel : diminution du poids pouvant atteindre un cinquième d'octobre à février, diminution de la qualité de la laine, augmentation des maladies, influence désastreuse sur l'agnelage, il semble bien que le Ministère de l'Agriculture ait un réel intérêt à entreprendre, soit seul, soit en collaboration avec un Groupement d'agriculteurs évolués (association, syndicat ou autre), la mise au point d'une usine-pilote susceptible de préparer un stock d'un aliment composé, bien équilibré au point de vue alimentaire et susceptible d'être distribué en période de disette.

Pour dégrossir le problème nous envisagerons dans notre prochain article :

 - 1.) les matières susceptibles d'être utilisées ;
 - 2.) le matériel pouvant être utilisé.

(à suivre)

Le Congrès de l'agrumiculture méditerranéenne

Un important Congrès de l'Agrumiculture Méditerranéenne s'est tenu à Reggio de Calabre, le 19 mars, et auquel participaient les représentants de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc.

La délégation tunisienne comprenait M. Petitpierre, président du Syndicat des Producteurs d'Agrumes, délégué au Grand Conseil et au Comité d'Agrumiculture Française du Nord, M. Coupin, directeur du G. O. V. P. F. et M. Hamza, membre du Conseil d'Administration du Syndicat.

M. Rebou, chef de la délégation algérienne à ce Congrès, a bien voulu donner une conférence lors de son passage à Tunis, tenue en la salle des fêtes du Lycée Carnot, le vendredi 17 mars, en présence de M. Brouillet, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, et de S. E. Belkhouja, ministre de l'Agriculture, cette conférence portait sur la Tunisie des agrumes et quelques techniques agrumicultures modernes. Nos lecteurs ont pu en lire l'étude détaillée dans la presse quotidienne et notamment dans « Tunisie-France » qui l'a longuement analysée.

Le même jour, à 13 h. 30, le Syndicat des Producteurs d'Agrumes recevait les délégations algérienne et marocaine dans les salons de l'Alliance Française. De nombreuses personnalités du monde agricole, accueillies par M. Zaouche, vice-président du Syndicat, avaient tenu à venir affirmer l'union qui règne entre tous les agriculteurs d'Afrique du Nord, union qui convient de resserrer encore davantage.

La Commission des Blés Durs s'est réunie à Constantine

La Commission des Blés Durs de l'ONIC, dont les attributions comprennent l'étude de toutes mesures intéressant la production, la transformation et l'utilisation des blés durs produits par l'Afrique du Nord, s'est réunie à Constantine les 9 et 10 mars.

La délégation tunisienne, conduite par S. E. Belkhouja, ministre de l'Agriculture, comprenait MM. Bigourd, Directeur de la STONIC, Tahar Ben Amar, Président de la Chambre d'Agriculture Tunisienne, Bignault, vice-président de la Chambre d'Agriculture Française, Allemand, président de la COSEM, Abdeljelil El Béji, membre de la Chambre d'Agriculture Tunisienne et Soria, représentant les semenciers de Tunisie ; MM. Duménil, Guibert, Mistouat et Valdevyran accompagnèrent la délégation.

MM. Vacherot et Reynier, membres du Conseil d'Administration de la C. G. A., invités en tant que représentants, n'avaient pu s'y rendre, les trouvant à Paris pour le Congrès F.N.S.E.A.

L'ordre du jour de la réunion comportait notamment les deux importantes questions suivantes :

- 1^{re} Amélioration de la production des blés durs.
- 2^e Classement des blés durs nord-africains destinés à la semencerie.

Une réunion d'études permit aux trois délégations de confronter leurs points de vue, et de présenter des suggestions.

Dans l'étude de l'amélioration de la production des blés durs, il fut souvent question des coopératives de la Tunisie en général et de notre jeune coopérative de semences « La COSEM » en particulier. Les céréales de Tunisie doivent savoir qu'elles ont l'Algérie que le Maroc ont leur forte organisation coopérative, M. Gratien Faure lui-même disait au cours d'une réunion : « Regardez la Tunisie et sachez l'imiter, la lumière vient-elle pas de l'Est ? ». Que ceci encourage tous nos producteurs à développer encore leurs réseaux de silos à grains, il ne suffit pas d'avoir été à l'avant-garde du progrès, il faut s'y maintenir et pour cela continuer à aller de l'avant car celui qui n'avance pas recule.

En ce qui concerne le classement des blés durs nord-africains, il fut décidé de les présenter dès 1950 aux utilisateurs après homogénéisation sous les trois grades suivants :

Extra ou n° 1 - Supérieur ou n° 2 - Standard ou n° 3.

Le classement dans les trois grades ci-dessus sera fait en fonction du poids spécifique et des pourcentages d'impuretés et de grains étrangers. Les grains rous, les grains de blé tendre et l'orge notamment ne devront exister qu'en proportions infimes dans les grades 1 et 2.

Il n'échappera à aucun agriculteur que le but de ce classement était une amélioration de semences. Ce classement est une production de qualité. Voici d'ailleurs ce qui était à ce sujet le rapport présenté à l'issue des travaux :

« Le blé dur, blé cher, ne serait pas intéressant si l'on ne voulait que le mettre dans le pain. Le blé dur est intéressant, parce qu'il représente, lorsqu'il est de qualité, la matière première idéale pour les industries de la semencerie et les pâtes. La vocation du blé dur c'est de donner des semoules. La chancellerie de l'A.F.N. sur le plan céréalière c'est que son sol et son climat en font une terre de prédilection. Pour le blé dur, céréale rare, qui son aire de culture limitée garantit contre tout danger d'excès de développement dans le monde. L'A.F.N., ayant cette chance d'être exceptionnellement bien placée pour produire des blés durs de haute valeur industrielle, peut s'ouvrir une source de richesse considérable, assurément une des plus importantes à sa portée et la mieux garantie contre tout danger de crise, en devenant le fournisseur en blé dur des industries tropicales d'abord, du marché mondial ensuite. L'A.F.N. doit, en même temps, augmenter le volume de sa production et en relever la qualité ».

Sous la présidence de M. Gabriel Valay, Ministre de l'Agriculture de France, une séance plénière fut tenue en faisant suite aux réunions d'études.

Trois vœux furent présentés, l'un demandant le retour à la loi du 3 juillet 1934 qui prévoit que les pâtes alimentaires soient fabriquées avec des semoules de blé dur ou de blé semoulier nord-africain ; chacun sait que durant la guerre, des pâtes ont été faites en France en partant de blé tendre.

Le second vœu invite la Métropole à aider l'Afrique du Nord dans le développement de ses moyens de stockage.

Le dernier enfin demande que les blés durs ne soient pas touchés par les mesures qui pourront être édictées en vue de la résorption des excédents de blé tendre et de céréales secondaires.

Tout ceci doit inciter les producteurs nord-africains à augmenter leurs emblavures de blé dur certains d'eux ont d'ailleurs retiré toujours un prix rémunérateur, à condition cependant d'utiliser d'excellentes semences de parfaite pureté botanique, qui, seules, permettront d'obtenir une production de qualité.

Le Journal Officiel de la République Française du 18 mars publie, au titre du Ministère de l'Agriculture, un arrêté portant sur la composition de la Commission des blés durs. Parmi les représentants de la Tunisie dans cette Commission on note :

— Le Directeur de la Section Tunisienne de l'Office National Interprofessionnel des Céréales ou son représentant ;

— Quatre producteurs de blés durs de Tunisie désignés par le Président Général sur proposition de la section tunisienne de l'Office National Interprofessionnel des Céréales dont un délégué des coopératives de céréales, un délégué des sociétés tunisiennes de prévoyance, un transformateur de blés durs en Tunisie désigné par le Président Général sur proposition de la STONIC.

Electrification des campagnes

Certains agriculteurs nous ont fait part de leur inquiétude ayant entendu dire que les travaux d'électrification des campagnes allaient être suspendus au profit de travaux considérés comme plus urgents. Nous avons tenu à nous renseigner auprès des Travaux Publics du degré d'exactitude de ces renseignements. Il nous a été formellement déclaré que ces bruits ne reposaient sur aucun fondement et que non seulement le programme d'électrification des campagnes n'a été formellement suspendu, mais qu'il serait encore accéléré si le Grand Conseil accordait les crédits demandés.

A nos lecteurs

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser du retard survenu dans la publication, retard dû à des circonstances indépendantes de notre volonté.

La Guerre aux Rats est déclarée

Car c'est bien une guerre qui vient d'être entreprise sous l'égide du Service de la Production Végétale. Certes, les hostilités n'ont pas encore quitté la phase de la « drôle de guerre », mais nous espérons qu'elles se généraliseront bientôt et ne cesseront que lorsque le dernier rat aura définitivement abandonné son activité malséante.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans la dernière « Tunisie Agricole », les rats commencent à être délogés de leur repaire. Ils ont été roulés la semaine dernière sur la propriété de M. Reynier, à Bordj-Chakir, sous la direction de M. Cambail, chef du Service de la Production Végétale et de la Défense des Cultures, assisté de M. Granger, inspecteur principal de l'Agriculture, du Dr Durand, directeur de l'Institut Pasteur, de M. de Mille, directeur de l'Institut Arling.

En des secteurs bien déterminés, dans les trous préalablement repérés, furent déposés des appâts en grains et en boulettes empoisonnées au phosphore de zinc ou au « Campagnolicide » chloral à la Seille au virus 15, à l'arsénite de soude. Rien ne fut alligé, pas même les pulvérisations au bromure de méthyle et à la D.D.T. à 50%. Les trous ouverts trois jours après accusèrent les résultats suivants :

Phosphore de zinc : nombreux cadavres de rats dans les trous (dont une mère et ses quatre petits) ou à proximité immédiate du terrier ; « Campagnolicide » : néant. (Pour être juste, il convient de signaler que ce produit ne fut employé que pour quelques trous seulement, ayant déjà donné satisfaction à de nombreux agriculteurs et que de plus la préparation semble en avoir été faite ce jour en de mauvaises conditions). Arsenite de soude : quelques cadavres ; autres produits : résultats nuls ou parfois même rats bien vivants ayant transporté l'appât qu'ils avaient mangé.

En conclusion pour nous, agriculteurs, se traduit ainsi :

Phosphore de zinc : résultats foudroyants.

C'est donc vers ce produit qu'il convient de s'orienter. D'autant plus qu'il présente l'avantage de coûter de 600 francs au quintal ce qui, à raison de 10 grammes représente une dépense de 6 centimes par trou, soit six fois moins cher que le « Campagnolicide » actuellement livré. Si l'on considère qu'un homme et trois aides peuvent traiter par jour 7 à 800 trous, on peut, à la lumière de ses expériences, constater l'ampleur que peut prendre la lutte entreprise en grand et les hécatombes qui s'en suivent.

Mais le phosphore de zinc est dangereux pour le bétail. Aussi, est-il recommandé de ne pas l'utiliser que dans les champs suffisamment éloignés des fermes et des habitations, le « campagnolicide », dont de nombreux agriculteurs se déclarent satisfaits quant aux résultats acquis à ce jour, est utilisé dans une plus grande proportion, puisqu'il peut être picoré sans danger par les poules d'après les constatations signalées par certains.

Cependant, qui dit « guerre » dit « mobilisation » et c'est dans cette optique que nous devons envisager les énergies qui résideront le succès de cette lutte qui s'avère de plus en plus urgente.

A Bordj-Chakir, M. G. Reynier nous faisait remarquer que sur une surface bien délimitée les 89 trous comptés le lundi étaient devenus 130 le samedi matin ; que dans un champ d'un hectare, les rats étaient fort bien venus, il ne restait absolument rien. Nous avons constaté nous-même qu'aux alentours assez étendus des terriers, les légers et les vespes étaient consciencieusement coupés par les rongeurs.

C'est donc que le Gouvernement, sans plus tarder, compte dans chaque région la direction de la lutte au Contrôle Civil qui déclarera contaminées les circonscriptions signalées rendant ainsi la lutte obligatoire et attribuant les ingrédients nécessaires en temps voulu et en quantités suffisantes aux organismes agricoles concernés. Ces organismes sous la direction des ingénieurs et moniteurs agricoles et autres techniciens, constitueront des équipes chargées d'un secteur déterminé à l'avance et dans lequel elles entreprendront la recherche méthodique des trous et leur traitement.

Le temps des étymologies, des discussions, des études en chambre est passé. Il faut agir, agir vite et agir puissamment si l'on ne veut pas voir tomber sous la dent des rongeurs le fruit de tant de pénibles efforts et la promesse de récoltes qui s'annoncent belles.

E. C.

LA VIE COOPÉRATIVE

Commerce contre Coopération

1789 en est un exemple.

La liberté commerciale, ce n'est pas la liberté pour quelques-uns de faire ce que bon leur semble et de l'interdire à d'autres. La liberté doit être la même pour tous.

Et c'est dans ce climat de liberté que la coopération s'est développée par le monde. Elle s'est développée parce qu'elle répond à certains besoins, parce qu'elle rend des services qu'il n'est pas dans la nature du commerce d'assurer.

Elle s'est développée avec le plus de facilités, le plus de vigueur, là où le commerce se présentait sous une coalition puissante qui imposait sa loi et qui prélevait une rémunération supérieure aux services rendus.

Si tous les commerçants ne sont pas spéculateurs, le spéculateur est un commerçant. Nos livres d'économie politique libérale vantent son esprit d'ouverture, son goût du risque. « Le spéculateur c'est prévoir ». Ce risque pour les économistes de la doctrine libérale explique le bénéfice que le spéculateur a réalisé, car il peut aussi supporter une très grosse perte.

Mais pour percevoir un bénéfice, il faut payer à l'acheteur beaucoup plus cher que n'a reçu le vendeur. A ce moment-là, il apparaît des logiques qu'acheteur et vendeur cherchent à se mettre directement en contact par l'intermédiaire d'organismes qui seront leurs mandataires et qui assureront la fonction commerciale.

Ces organismes ce sont les coopératives.

L'expérience a prouvé qu'il n'était pas indispensable qu'un secteur devienne entièrement coopératif. Il suffit que l'action coopérative se fasse sentir pour que le commerce redevienne moins exigeant.

La présence des coopératives rétablit cette concurrence, si cher à beaucoup de doctrinaires.

(Lire la suite en 2^e page)

« L'ensemble des contribuables sans le quel le consommateur n'en profite ».

« Aucune façon ».

Si le budget de la Tunisie est de 15 milliards, la faute doit être « indéniablement » en être imputée, aux agriculteurs. Il y a là une opération de salut public, de moralité à entreprendre, et la Chambre de Commerce Française de Tunisie nous fait connaître qu'elle a décidé de poursuivre énergiquement son action ! Enfin !

Nous pensons que les hautes personnalités commerciales de Tunisie qui, sous le couvert de la Commission des Questions Economiques essaient de faire le procès de la Coopération, ont d'abord étudié les origines, le développement dans le temps et dans l'espace, les buts, les moyens, les avantages (ce qu'ils appellent les privilèges) et aussi les servitudes dont ils n'ont pas encore parlé. Ils ont dû aussi assister aux journées de la Coopération qui ont eu lieu à Tunis l'année dernière et aux conférences du Professeur Lasserre. Que certains commerçants sentent leurs intérêts privés menacés cela ne fait aucun doute. Qu'ils se défendent, c'est normal. Mais qu'ils ne tentent pas de faire sous le couvert de l'intérêt général.

La fonction commerciale est une fonction indispensable, elle existe dans toutes les branches de la production et son rôle est de mettre à la disposition du consommateur ce que le producteur a fabriqué, l'un et l'autre se trouvant souvent dans des lieux différents et éloignés.

Nous avons eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'exposer le rôle de la fonction commerciale ; par contre, il n'a jamais été dit quelle part que cette fonction ne devait être réservée qu'à une caste privilégiée.

Chaque fois que cela a été réalisé, il s'en est suivi des incidents graves qui ont été jusqu'à la révolution.

(Lire la suite en 2^e page)

La C. G. A. sur les Ondes

A l'Echelle Mondiale

Laissons pour quelques instants de côté l'étude particulière des progrès agricoles effectués récemment dans tel ou tel pays, nous voudrions vous entretenir aujourd'hui de l'agriculture considérée sous un angle beaucoup plus général. Car c'est de plus en plus à l'échelon international, si non universel, que se règlent les problèmes dont dépend, tout bien pesé, l'avenir de nos exploitations — ce que trop de braves gens se refusent encore obstinément à vouloir comprendre.

C'est dans le même état d'esprit où nous nous parlons que, le mois dernier, à Paris, une conférence de presse a été donnée à l'Hôtel Meurice par Monsieur Harry Ferguson, l'inventeur et industriel bien connu sur le thème suivant : « La famine menace le monde, mais on peut y remédier ».

Salon Monsieur Ferguson, les deux tiers de la population du globe sont insuffisamment alimentés. Or, il y aurait moyen d'assurer la subsistance de tous, même si cette population venait à s'accroître dans de fortes proportions.

Pourquoi y a-t-il carence de produits alimentaires ? Si des progrès remarquables ont été accomplis dans de nombreux domaines — industrie et transports par exemple — l'agriculture n'a pas suivi ce mouvement de modernisation. On applique encore presque partout des méthodes d'exploitation semblables à celles d'il y a plusieurs années. Il n'y a pas plus de 2 à 3 millions de tracteurs en bon état de marche dans le monde entier, contre 250 millions d'animaux de trait. On ne compte

en France, par exemple, que 85.000 tracteurs (contre un million environ d'animaux de trait). De même en Grande-Bretagne et aux U. S. A., pourtant considérés comme l'avant-garde de la motorisation agricole. Les U. S. A. disposent d'un million de tracteurs en bon état seulement contre 12 millions d'animaux de trait. Il ressort de ces chiffres qu'une forte proportion de terres cultivables sert à nourrir les animaux de trait, d'où le retardement de ces derniers ne répond pas aux nécessités de l'agriculture moderne ; leur rendement est insuffisant, le travail, dans ces conditions, s'effectue trop lentement.

« L'agriculteur, dit Monsieur Ferguson, devrait vivre comme nous pensant qu'il mourra demain ; or, il lui faut travailler sa terre comme s'il devait vivre éternellement ».

Si un constructeur britannique de tracteurs a pu venir pêcher en France la cause de la motorisation et de l'intensification des cultures, il est à remarquer que d'autres échanges se font entre les différents pays sur le plan agricole, tous destinés à renforcer la coopération internationale dans l'œuvre de ravitaillement du monde. Parmi ces échanges, ceux de jeunes agriculteurs ne sont pas les moins importants.

C'est ainsi que, comme chaque année, le Cercle National des Jeunes C. G. A. nous propose des stages de formation professionnelle agricole dans différents pays étrangers : Danemark, Hollande, Suède, Suisse et peut-être l'Angleterre.

(Lire la suite en deuxième page)

Commerce contre Coopération

(Suite de la 1^{re} page)

En étudiant les conditions dans lesquelles la coopération s'est développée on est amené à constater qu'elle a été en somme créée par le commerce lui-même, pour parer à ses erreurs.

Parmi celles-ci, il est un fait que tout le monde peut constater : c'est, au cours de ces 10 dernières années, la prolifération invraisemblable de « commerçants ». Nous leur donnons ce nom faute de trouver un autre moins adapté. Comment expliquer qu'aujourd'hui la quantité de produits à répartir diminue et de très fortes proportions, le nombre des répartiteurs augmenterait. Or, ces répartiteurs ont tous bien vu que les facilités étaient quasiment inexistantes. Le premier résultat c'est que, à l'unité de marchandises, la répartition du commerce, la marge commerciale était très supérieure à ce qu'elle était avant 1939.

Et ceci s'est créé sous un régime d'économie dirigée, d'entraves de toutes sortes, d'une réglementation vaine.

Une mesure d'ailleurs, que la liberté est rendue, on voit apparaître une tendance vers la déflation du nombre de commerçants.

L'agriculture, en ce qui la concerne, doit faire face à un problème très grave, et qui dépasse de très loin le problème commercial.

Il s'agit pour elle de savoir si elle pourra subsister dans sa forme générale actuelle, tout en se modernisant pour abaisser ses prix de revient, ou si au contraire, elle devra disparaître pour faire face à de vastes sociétés, étatisées ou capitalistes (peu importe), dans lesquelles le paysan pourra essayer de se faire embaucher comme salarié. Y aura-t-il un prolétariat rural comme un prolétariat citadin s'est créé au cours des 100 dernières années ?

Diverses considérations qui intéressent la vie même des peuples et qui ont été souvent répétées, notamment par M. Robin en octobre dernier, amènent l'agriculture à rechercher tous les moyens légaux et honnêtes qui lui permettent de vivre et d'assurer sa mission de nourricière du Monde. Parmi ces moyens se place, en premier lieu, la coopération.

Et les buts des coopératives agricoles sont explicitement définis par

les lois; ils permettent de les classer en plusieurs catégories dont les trois principales sont :

- la coopérative d'achat et d'approvisionnement en commun, qui achète pour le compte de ses adhérents, tout ce qui est nécessaire à la marche de leurs exploitations agricoles;
- la coopérative de travaux en commun, qui met à la disposition de ses adhérents le matériel qui leur permet d'effectuer certains travaux qu'ils ne peuvent faire parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers d'acheter ce matériel;
- la coopérative de vente en commun qui vend, après avoir transformé, pour le compte de ses adhérents, les produits qui proviennent de leurs exploitations.

Tels sont les buts principaux des coopératives agricoles, et l'on voit qu'en ce qui concerne les coopératives du 3^e groupe, elles n'ont pas à se transformer en organismes de vente; elles sont légalement des organismes de vente. Elles ne se défont pas de leur but, elles le poursuivent.

Malgré cela, ce ne sont pas des organismes commerciaux. L'acte de commerce est ainsi défini : opération par laquelle on achète une marchandise avec l'intention de la revendre pour en retirer un bénéfice.

Aucune coopérative ne réalise cette opération. Elle n'achète pas à l'agriculteur adhérent pour revendre à une tierce personne. Elle vend pour le compte de l'adhérent. C'est un organisme dirigé par l'adhérent. C'est le prolongement pur et simple de leur exploitation agricole.

La nature juridique de la coopération a évidemment des répercussions sur le plan fiscal. Certains pays ont à côté de leur droit civil, leur droit commercial ou leur droit

En France et dans les pays de l'Union Française, il n'y a pas de droit coopératif, bien qu'en fait il commence à s'en dégager un. Pour l'instant, le législateur se réfère tantôt au droit commercial, tantôt au droit civil, et apporte les correctifs que nécessitent la nature même de la coopération. Ceci l'a conduit à édicter certaines mesures qui apparaissent, par exemple sur le plan fiscal, dans leur forme, dans leur rédaction, comme des avantages alors qu'elles visent à énumérer des dispositions qui n'ont pas à s'appliquer à la coopération. De là est créée la confusion.

Et même, si l'on peut soutenir qu'il s'agit d'avantages (le terme est excessif), ils ont des

contre-parties : par exemple, l'actif de la coopérative n'appartient pas aux coopérateurs; en cas de dissolution, il est reversé à une autre coopérative ou à défaut à l'Etat. Si, par exemple, les coopératives de céréales de Tunisie prononçaient leur dissolution (que personne ne se réjouisse, cela n'a aucune chance de se faire), et si aucun autre organisme coopératif ne pouvait prendre leurs immeubles, les silos, à commencer par celui de La Manouba, reviendraient à l'Etat sans que les adhérents des coop. de céréales puissent recevoir, sous une forme ou sous une autre, le moindre dédommagement. Et pour tout dire, ces silos ont bien été payés en fin de compte par les agriculteurs eux-mêmes.

Que le consommateur ne perçoive pas le bénéfice de l'action coopérative agricole, cela est courant. Comme nous l'avons dit plus haut, dès que l'action coopérative suffit à influencer sur le marché, le commerce s'aligne sur la coopération et la concurrence joue. On doit donc demander au consommateur de faire un effort d'imagination et d'essayer de réaliser à quel prix il achèterait si la coopération ne jouait pas son rôle de modérateur.

Pour le surplus, lorsque la coopération agricole est prolongée par la coopération de consommation, ou si l'on préfère, lorsque la coopération de consommation remonte jusqu'à la coopération agricole, l'action coopérative sur l'aménagement des frais de répartition et de distribution est encore plus sensible. Et c'est ce que le commerce, dans la poursuite de la défense de ses intérêts particuliers voudrait empêcher.

L'attaque de la Chambre de Commerce Française de Tunis ne doit pas émuover outre-mesure les agriculteurs qui ont organisé leurs coopératives et ceux qui poursuivent le mouvement lancé en Tunisie depuis bientôt un demi-siècle.

Ces attaques reviennent périodiquement; elles ont eu lieu sous d'autres cieux, et ne varient guère ni au fond ni dans la forme; elles sont le témoignage de l'importance, de la force de la coopération agricole. Elles ne doivent cependant pas être effrayées, et il doit être répondu à chaque argument avancé.

L'agriculteur ne cherche pas à empiéter sur le domaine, sur les libertés d'autrui. Il ne saurait oublier qu'il est le premier consommateur. Mais il entend gérer ses propres affaires, et il est bien décidé à consacrer énergiquement.

R. L.

L'AGRICULTURE à travers le Monde

L'ŒUVRE INTERNATIONALE DE LA C. G. A.

La libération des échanges

Lors de ses précédentes réunions à Paris, les 16 et 17 décembre, le Comité Européen de reconstruction économique de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) avait adopté une résolution relative à la méthode de libération des échanges par pourcentage et recommandant qu'il lui soit substitué l'établissement de libérations par produits et par pays.

A l'issue de sa sixième session, les 30 et 31 janvier, et « sur la demande de la C. G. A. », ce Comité a décidé la tenue de conférences en vue de déterminer les conditions particulières à chaque produit pour la libération des échanges. Les premières de ces conférences se tiendront à Paris :

- les 16, 17 et 18 mars prochain, pour les fruits et légumes;
- les 30, 31 mars et 1^{er} avril, pour le lait et les produits laitiers.

D'autre part, le Comité européen de reconstruction économique de la C. I. P. A. a examiné le rapport du Comité de l'Alimentation et de l'Agriculture de l'O.E.C.E., publié au mois de décembre dernier, et l'a approuvé dans son ensemble.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier doit être portée aux régions sous-développées du monde.

de des libérations par produits et par pays.

A l'issue de sa sixième session, les 30 et 31 janvier, et « sur la demande de la C. G. A. », ce Comité a décidé la tenue de conférences en vue de déterminer les conditions particulières à chaque produit pour la libération des échanges. Les premières de ces conférences se tiendront à Paris :

les 16, 17 et 18 mars prochain, pour les fruits et légumes;

les 30, 31 mars et 1^{er} avril, pour le lait et les produits laitiers.

D'autre part, le Comité européen de reconstruction économique de la C. I. P. A. a examiné le rapport du Comité de l'Alimentation et de l'Agriculture de l'O.E.C.E., publié au mois de décembre dernier, et l'a approuvé dans son ensemble.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier doit être portée aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

M. Pierre Martin, président de la C. G. A. a été élu à l'unanimité président du Comité international préparatoire, lequel a pour but de préparer, de diriger et de gérer la session en question.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier doit être portée aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

M. Pierre Martin, président de la C. G. A. a été élu à l'unanimité président du Comité international préparatoire, lequel a pour but de préparer, de diriger et de gérer la session en question.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier doit être portée aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

M. Pierre Martin, président de la C. G. A. a été élu à l'unanimité président du Comité international préparatoire, lequel a pour but de préparer, de diriger et de gérer la session en question.

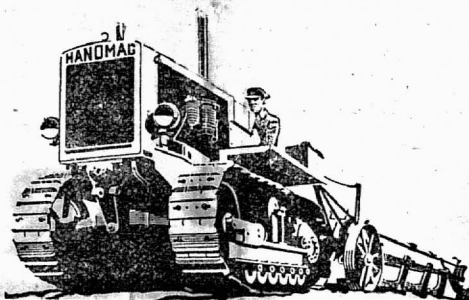
Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

LES USINES HANOMAG

qui ont plus de

30 années d'expérience

DANS LA CONSTRUCTION
DES TRACTEURS AGRICOLES



HANOMAG-DIESEL

vous offrent

3 NOUVEAUX TRACTEURS

A CHENILLES 50 cv.

A ROUES 25 et 40 cv.

MUNIS DES TOUT DERNIERS PERFECTIONNEMENTS

VISIBLES EN NOS MAGASINS

Agent exclusif :

M. SLAMA

104, RUE DE SERBIE — TUNIS — TEL. 07.36

MATERIEL INDUSTRIEL ET VINICOLE

Quincaillerie Générale

Outils divers - Matériel pour Travaux Publics
Articles de Caves - Tuyaux Caoutchouc - Rondelles
Boulets - Feuilles Caoutchouc - Matériel Vinicole
Egrappoir - Pompe à Vendange
Moto-pompe - Pompe à Lie

Modèle "LOSARDO"

45, Rue Thiers - TUNIS

La C.G.A. sur les Ondes

(Suite de la première page)

Il s'agit de séjours de 4 à 6 mois pour les garçons. Ils peuvent être plus courts pour les filles.

Les stagiaires sont logés et nourris et reçoivent une indemnité pour le travail effectué. Ils doivent supporter les frais de voyage et une participation de 1.000 francs. Age minimum 19 ans. Ils sont recrutés dans les pays étrangers par les organisations agricoles responsables de leur séjour.

Nous imaginons ne pas avoir à insister sur l'utilité de tels échanges, d'où les stagiaires, enthousiastes et entreprenants, ont apporté des idées nouvelles et fécondes.

Le premier Congrès International de la distribution des produits alimentaires se tiendra à Paris, Centre Marcelin-Berthelot, du 20 au 25 juin 1950.

Les U. S. A., le Canada, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Hollande, la Belgique y prendront part.

Les commissions d'études du congrès examineront les multiples problèmes que pose l'acheminement des produits alimentaires du producteur à la table du consommateur : emballage, conservation, normalisation, garantie d'origine et de qualité, choix et organisation, perfectionnement du personnel, etc... Elles chercheront notamment à déterminer quels progrès ont été accomplis depuis cinquante ans et comment le perfectionnement des techniques de distribution peut concourir à l'abaissement des prix de vente et à l'amélioration des services à la clientèle.

Les séances plénières s'efforceront de faire la synthèse de ces travaux. Dans le même ordre d'idées, rappelez-nous certains d'entre vous l'ignorance peut-être que le Comité de reconstruction européenne de la Fédération Internationale des producteurs agricoles vient de tenir sa sixième session à Paris.

Il a étudié les conditions de développement de la production agricole en Europe occidentale. A son avis, il dépend du développement parallèle d'un certain nombre d'efforts, plutôt que de la mise en œuvre d'une politique déterminée. Ces procédés consistent en :

- un fort développement de la production alimentaire dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- l'assurance des agriculteurs qu'ils trouveront sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- un développement des exportations directes des pays participants à la destination de la zone dollar;
- un accroissement des gains invisibles des pays de l'E. R. P. ou moyen des transports maritimes et du tourisme, etc.

Une assistance américaine de caractère technique et financier aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

M. Pierre Martin, président de la C. G. A. a été élu à l'unanimité président du Comité international préparatoire, lequel a pour but de préparer, de diriger et de gérer la session en question.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

M. Pierre Martin, président de la C. G. A. a été élu à l'unanimité président du Comité international préparatoire, lequel a pour but de préparer, de diriger et de gérer la session en question.

Le Comité a également précisé, à l'issue de cette sixième session, quels sont, selon lui, les efforts à accomplir pour réaliser la reconstruction de l'Europe :

- la production alimentaire doit être fortement développée dans les pays bénéficiaires du Plan Marshall;
- les agriculteurs doivent pouvoir trouver sur le marché intérieur ou extérieur des débouchés pour le supplément de denrées produites;
- il faut que les pays participants effectuent un supplément d'exportation directe à destination de la zone dollar;
- une assistance américaine de caractère technique et financier aux régions sous-développées du monde.

Education coopérative agricole

Lors de la 3^{ème} Conférence de la F. I. P. A. (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) à Guelph, au mois de juin dernier, la sous-commission de la Coopération en agriculture, centre ayant pour but de donner aux directeurs et administrateurs d'organisations coopératives nationales ainsi qu'à toute personne proposée par l'une de ces organisations, des possibilités de formation, d'éducation et de contacts personnels.

Les représentants des organisations agricoles danoises, françaises, allemandes, hollandaises et suédoises membres de la F. I. P. A. réunis à Paris le 1^{er} et 2 février 1950, « au siège de la C. G. A. » ont décidé de mettre en pratique la recommandation cidessus et d'organiser dès 1950 une session internationale d'éducation coopérative agricole qui se tiendra en Suède.

GARANTIE !



Vous aurez la garantie du dosage, de l'efficacité, de la facilité d'emploi, de l'économie, avec :

**FONGICUIVRE, VIRICUIVRE
PECHINEY-PROGIL**

POTASSES D'ALSACE

O. N. I. A.

100, rue de Serbie — Tél. 76.11

L'U.T. - C.G.A. à PARIS

(Suite de la 1^{re} page)

D'ailleurs, le Président Reynier retourne à Paris, à la fin du mois, pour représenter la Tunisie au Conseil Supérieur de la Coopération.

Telles sont rapidement évoquées les réunions, audiences, visites que nous avons pu faire et jugé utile de faire pendant notre séjour à Paris. A chaque déplacement, nous faisons ainsi entendre notre voix, la voix des agriculteurs de Tunisie, dont le nom n'est, bien entendu, pas toujours le même que celui des représentants officiels.

Ces contacts sont plus que jamais nécessaires si nous ne voulons pas être isolés à une époque où la solitude, quand on est « petit » équivaut à une condamnation à mort. Je tiens à dire, en terminant, combien il nous fut facile de contacter les dirigeants des divers ministères ou commissariats, où nous eûmes à faire, aussi avec quelle attention ils nous écoutèrent.

Et cela n'est pas un fait dû aux personnes qui furent reçues, mais au titre de représentants d'organismes aussi puissants que la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et de l'Union de Tunisie de la C.G.A.

Nous tenons à dire aussi quel exemple d'union et de tenue a donné le Congrès de la Paysannerie Française, qui se tint dans une atmosphère souvent troublée.

Les paysans de France, comme ceux de Tunisie, donnent ainsi l'exemple de leur sens du devoir, mais il ne faut pas que le Gouvernement profite de leur raison pour ne point s'occuper d'eux et ne porte attention qu'à ceux qui emploient des moyens de force pour se faire entendre.

Congrès de l'inquiétude paysanne !
Congrès de l'inquiétude française !

Georges VACHEROT.

Préservez vos Cultures
de Fèves

des dégâts des parasites

avec

SOPROCIDÉ

HEXA - SOLVAY

à haute teneur en

isomère gamma

En Vente :

SOCIÉTÉ

AGRICULTOR

57 bis, Rue Maréchal

TUNIS

et ses agences

CH. G.

En flèche

du progrès

ROOTONE

TRANSPLANTONE

FRUITONE

HORMONES DE CROISSANCE

WEEDONE 402

WEEDAR

WEEDUST

WEEDSEL 70

TOUTE LA GAMME DES

DESHERBANTS SELECTIFS

dose de 2,4 D

DORMATONE

PUISSANT ANTIGERME

POUR POMMES DE TERRE

DE CONSUMATION

Fabrique de France

sous licence Américaine par la

C. F. de PRODUITS INDUSTRIELS

Dép. C. 85, Rue R. Teissière, Marseille

TRACTEUR FERGUSON

Une intervention dans les lignes du texte

paru dans la dernière T. A. a rendu incompréhensible le 5^e paragraphe. Le voici donc ainsi rectifié :

«...1 pédale de frein unique commandant ensemble les deux roues AR, pour la circulation sur route, 2 pédales de freins commandant chaque roue séparément pour la manœuvre aux champs...»

Clément TIBI

49, avenue de Paris, à Tunis

AGRICULTEURS

Faites des Essais Comparatifs à égale dépense,

mettez sur une parcelle un engrais quelconque; sur

l'autre l'Engrais d'Auby. Les résultats seront probants

et fixeront vos préférences.

Pourquoi les Engrais d'Auby sont-ils supérieurs ?

Parce qu'ils sont à base de Nitrate de Potasse et de

Vinasse de betteraves.

L'Usine des Produits Chimiques d'Auby fabrique elle-même son Nitrate de Potasse.

Comptoir Vinicole & V. A. M. 4.0.

10, Rue Jean Le Vacher - TUNIS

LE NOUVEAU TRACTEUR

FORDSON-MAJOR

ROW CROP A ROUES

AVEC RELEVAGE HYDRAULIQUE ET OUTILS PORTES

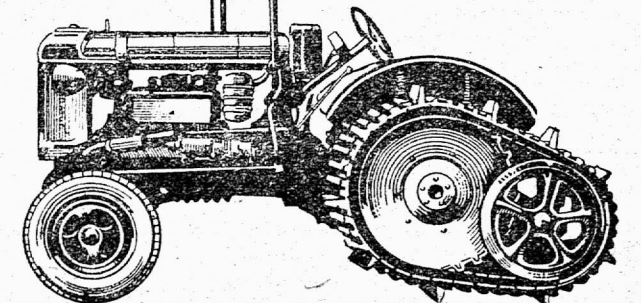
ET

SEMI-CHENILLES

MIXTE TRANSFORMABLE EN QUELQUES HEURES

DEUX TRACTEURS EN UN SEUL

simple — robuste — économique



DEMONSTRATIONS

MED

Viticulteurs !

Aussi pure que le Soufre Sublimé,
Encore plus légère,
Encore plus fine,

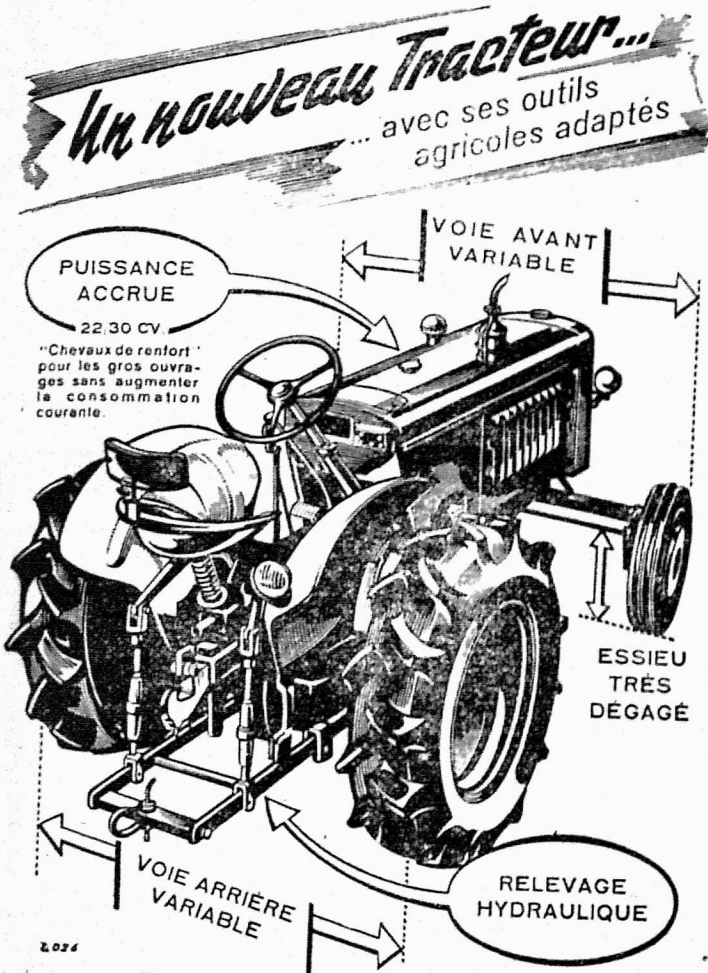
La FLEUR EXTRA LEGERE de SOUFRE

garantie 99 % de Soufre à l'état libre de la fleur extra-légère de Soufre, finesse : 97 % au tamis n° 100

est le Soufre Viticole le plus économique et le plus efficace.

RAFFINERIE TUNISIENNE DE SOUFRE

2, Rue Joseph-Girou — TUNIS



Le nouveau Tracteur Renault 22/30 CV est véritablement le tracteur à tout faire de la ferme française 2 modèles : NORMAL, VIGNERON.

équipes du fameux moteur 85, type agricole, le meilleur moteur du monde ayant fait ses preuves sur 300.000 VÉHICULES

40 PAR JOUR
FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE
avec un outillage moderne, il a hérité les qualités de robustesse des 22.000 Tracteurs Renault en service dans toutes les régions de France

un tracteur SIMPLE
qui peut être mis rapidement entre TOUTES LES MAINS conduite aisée entretien facile

Le nouveau TRACTEUR 22/30 cv RENAULT
RÉGIE NATIONALE



Exposition - Démonstration - Livraison immédiate
Société Tunisienne des Automobiles RENAULT
Route de La Goulette - Téléphone : 804.66
et chez tous ses agents de Tunisie

UNE ORGANISATION QUI SE PERFECTIONNE...
ET QUI EST DEVENUE UNE GRANDE FAMILLE

GROUPANT AUTOUR DU

TRACTEUR RENAULT

les Equipements Agricoles réalisés pour lui par les grands spécialistes français du machinisme agricole et livrables immédiatement :
**BUARD - CANDELIER - EPSA - FAUCHEUX
GEFFROY - HUARD - LA RETHÉLOISE - MOUZON
NADELER - PONTCHAL - PUZENAT - SOUCHU - PINET**

LE PROPRIÉTAIRE D'UN

TRACTEUR RENAULT

N'EST JAMAIS SEUL

Après vente, le Service RENAULT l'accompagne; l'Agent de sa Région et la Filiale de Tunis intervenant à son premier appel.

RENSEIGNEMENTS :

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES AUTOMOBILES RENAULT

Avenue Raymond-Poincaré — TUNIS
Téléphone : 804-66

et chez ses VINGT-DEUX AGENTS en TUNISIE

CHRONIQUE JURIDIQUE

DANS QUEL CAS UN AGRICULTEUR FAIT-IL DES ACTES DE COMMERCE ?

L'accomplissement d'actes de commerce par un agriculteur ne lui confère pas automatiquement la qualité de commerçant. En effet, la profession agricole est une profession civile et en vertu de la théorie de l'accessoire, lorsqu'un agriculteur fait un acte de commerce, celui-ci, qui est un accessoire, est absorbé par l'acte civil, qui est le « principal ».

Il n'y a pas de difficulté lorsqu'il existe un rapport normal entre l'acte commercial et la profession civile. Mais il est certains cas où l'on peut se trouver en face de situations difficiles à définir, par exemple en cas de transformations de produits ou d'achats pour la revente.

Transformation de produits
1° La transformation effectuée pour obtenir le produit naturel du domaine : vin, huile d'olive, beurre, fromage, n'a pas pour effet de conférer à l'agriculteur la qualité de commerçant.

Cependant, lorsque l'industrie de transformation est plus importante que l'exploitation agricole elle-même, on se trouve alors en présence d'une véritable entreprise de manufacture.

Il en est ainsi pour un producteur de betteraves, qui est avant tout fabricant de sucre, et qui transforme une quantité de produits beaucoup plus importante que celle de sa récolte. La distribution d'eau peut devenir également une opération commerciale, lorsqu'elle entraîne des travaux importants, par exemple pour l'exploitation d'un canal d'irrigation (Cassation 20 novembre 1876).

Achat pour la revente
2° L'achat pour la revente, qui est le critérium même de l'acte commercial, ne confère pas à l'agriculteur la qualité de commerçant.

La Cour de Cassation, par un arrêt de sa Chambre Civile, du 22 avril 1891, a posé comme principe que l'accomplissement habituel d'actes de commerce par un agriculteur ne lui donne pas la qualité de commerçant lorsqu'il revêt une importance secondaire par rapport à l'ensemble des opérations qui constituent la profession civile. Ces achats et ventes ne peuvent constituer des actes de commerce que « lorsqu'ils figurent pour une part importante dans le fabrication et dans le mouvement d'affaires qui en est la conséquence ».

D'autre part, lorsqu'un agriculteur achète des plantes ou des animaux avec l'intention de les revendre rapidement, il suffit que les choses ou les animaux soient restés un certain

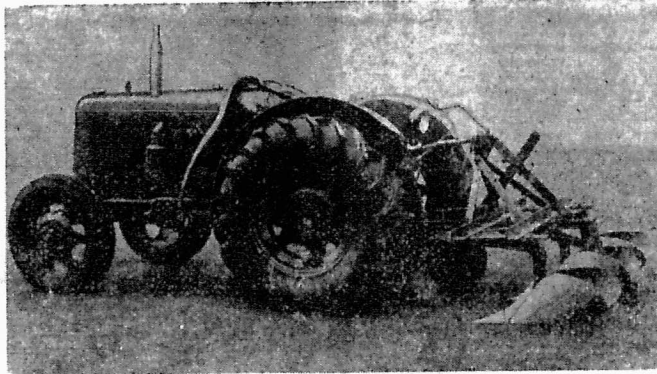
temps sur l'exploitation, pour que celui-ci conserve son caractère rural.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il y a revente immédiate, il y a acte de commerce. Un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 2 Décembre 1931 a consacré ce principe pour les pépiniéristes et un arrêt de la Cour de Cassation du 30 novembre 1931, l'a admis également pour l'éleveur de bétail, à condition toutefois qu'il ne s'agisse pas d'un élevage complètement étranger à l'exploitation du fonds ou d'un simple parage effectué par un marchand de bestiaux.

Enfin, la jurisprudence attribue le caractère commercial aux achats effectués par un agriculteur en vue d'une revente, lorsqu'ils ne constituent pas des actes d'exploitation normale de la terre. C'est ainsi qu'un arrêt de la Chambre des Requêtes de la Cour de Cassation du 12 juin 1907, commercialise l'achat des animaux fait par un propriétaire rural lorsque ces animaux sont engraisés uniquement au moyen de fourrages achetés en dehors de l'exploitation.

DAVID BROWN

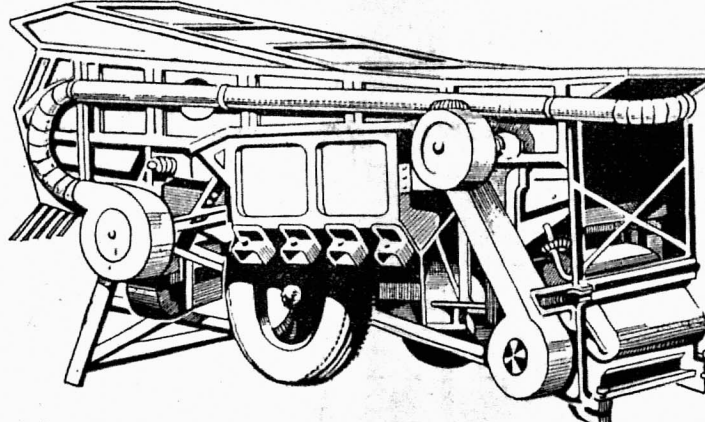
réalise avec ses 25/35 ch. et sa gamme inégalable d'outils portés à relevage hydraulique
Le plus haut coefficient d'utilisation
Essence ou pétrole 4,5 litres à l'heure seulement
RAPIDEMENT DISPONIBLE A TUNIS



CLAUDE BONNIER

14, Av. de Carthage, TUNIS — Tél. 05.61
Pièces de rechange disponibles

PETITE BATTEUSE — GRAND RENDEMENT BATTEUSES « A. R. S. »



Machine robuste, entièrement métallique, facilement transportable
Entretien insignifiant — Rendement élevé
Presse à paille adaptable

PRIX INDICATIF : FRs : 350.000 à 550.000

BATTEURS de 0 m. 85 à 1 m. 40

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES E^{ts} LECLERCO

SNEL

37, AV. DE CARTHAGE - TUNIS - Tél. 0182

La doyenne du machinisme agricole...
...toujours à votre service!

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

REVOLON

TUYAUX FONTE pour IRRIGATION
PIQUET CORNIÈRES pour VIGNES

92, Avenue de Carthage — TUNIS

Téléphone 23-36

TEXTES OFFICIELS

DOMMAGES DE GUERRE
Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien en date du 1er Mars 1950 (J.O.T. du 3 mars 1950, p. 282).

Article 4. — Est admise à la priorité le paiement des indemnités de reconstitution des éléments d'exploitation agricole indispensables à l'exploitation du fonds, soit :
1° le cheptel vif et mort;
2° les récoltes des céréales à concurrence de leur valeur 1942;
3° les stocks de nourriture des animaux, d'engrais, de carburants ou ingrédients divers;
4° les plantations arborescentes, en ce qui concerne les frais de repeuplement et de replantation à l'exclusion de toute indemnisation de la valeur venale.

Article 7. — L'arrêté du 31 mars 1948 est abrogé.
N.D.L.R. — Cette priorité n'est pas absolue, elle vient au même titre que la priorité accordée à certains immeubles, à usage principal d'habitation ou agricole partiellement détruits, et à certains biens à usage commercial, industriel, familial ou autre.

VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A

V. DE CHRISTMAS

Pour tout ce qui concerne

VOTRE TABLE

Porcelaine - Cristallerie
Argenterie - argent massif
Services faïence moderne et copie d'ancien - Vasselle en acier inoxydable pour ménages et restaurants
Maison Spécialisée

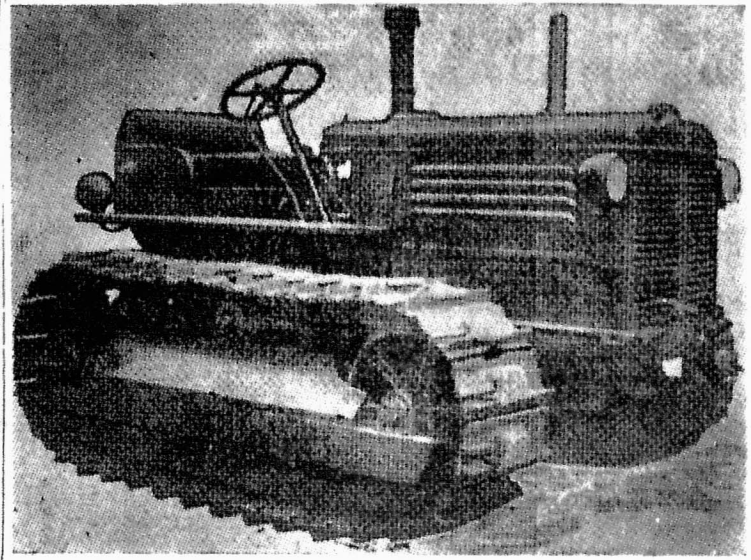
11, R. de Bretagne - Tél. 00.73

La Clientèle Agricole

(80 % de ce pays)
vous offre d'immenses possibilités. Ne manquez pas de la toucher au moyen de la publicité dans « La Tunisie Agricole ».

VOILA 9 RAISONS MAJEURES
POUR LESQUELLES VOUS ACHETEZ VOUS AUSSI UN TRACTEUR A CHENILLES

FIAT



DIESEL

38 CV. A LA BARRE
45 CV. A LA POULIE

TYPES

50 - 50 R 52

Largeur hors Tout 1 m. 55
Largeur des Tuites 350 m/m 450 m/m
Poids 4.950 Kg 5.300 Kg

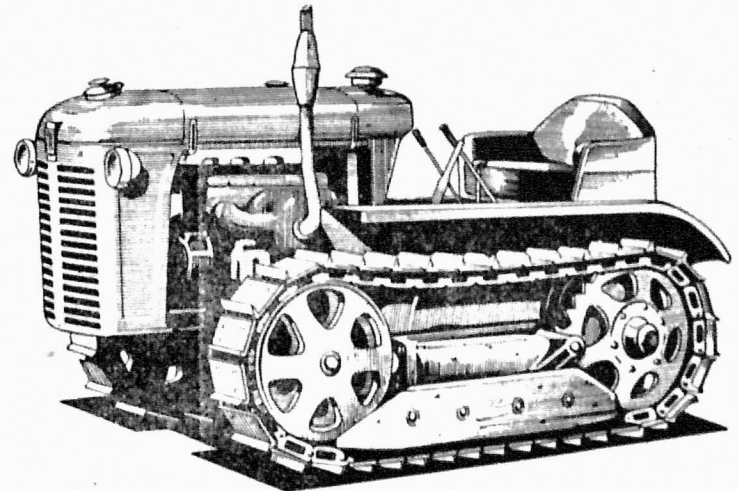
ESSENCE - PETROLE

16 CV. A LA BARRE
21 CV. A LA POULIE

TYPES

601 B. 601 BV.

Largeur hors Tout 1 m. 22 1 m. 02
Largeur des Tuites 200 m/m 200 m/m
Poids 1.550 Kg 1.500 Kg



1° C'est le premier tracteur à chenilles eu ropéen directement inspiré des meilleurs Tracteurs Américains et LES EGALANT

LES 76

Tracteurs qui ont pu être arrachés pour la Tunisie depuis Décembre 1948 en sont la preuve. Leurs utilisateurs satisfaits sont là pour vous le confirmer.

- 2° Il comporte des améliorations et des innovations heureuses qui vous séduiront.
- 3° Le service des pièces de rechange VOUS EST GARANTI SUR FACTURE et, à des prix intéressants que vous pouvez comparer.
- 4° Un service assistance-client efficient est à votre service. IL A FAIT SES PREUVES
- 5° Il est toujours livrable, désormais au plus tard dans le mois de la commande ferme, même si vous arrivez trop tard pour bénéficier d'un disponible sur arrivages.
- 6° Il vous sera vendu, si vous le désirez à l'essai. Vous ne le conserverez que s'il répond parfaitement à vos besoins; il accepte avantagement toutes les comparaisons.
- 7° Les modèles Diesel 50 - 50 R et 52 sont

FRANCAIS PAR COMPENSATION TOTALE

résultats de la première symbiose de deux industries européennes puissantes. Ils font vivre déjà des milliers d'ouvriers français. Vous les achetez ainsi que leurs pièces

EN FRANCS FRANCAIS PLUS DE 750

sont déjà au travail en France et dans l'Union Française à l'entière satisfaction de leurs utilisateurs et les livraisons massives continuent.

9° Enfin, pensant à l'avenir, vous DEVEZ, vous aussi, vous faire UNE OPINION PERSONNELLE.

Vous ne regretterez pas de venir les voir en exposition dans les nouveaux locaux en cours d'aménagement du distributeur exclusif

Bureaux et Ateliers
18 bis, Avenue Alapetite
TUNIS

AGRIC-INDUS

Téléphone 53-97

Ets GUILLOT EUGENE

VINGT ANNEES D'EXPERIENCE AGRICOLE TUNISIENNE A VOTRE SERVICE

Notez bien la nouvelle adresse : 18 bis, Avenue Alapetite. Des succursales régionales, avec atelier, seront à votre service prochainement dans l'Intérieur.



Chez GHIANI
15, Av. de Carthage
TUNIS
la meilleure spirale

Postes PHILIPS à batterie 6 volts
fabrication Hollandaise
Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

RATICIDE "SOPRA"

à base de Scille rouge maritima
Pour la destruction des
RATS, SOURIS,
CAMPAGNOLS, etc...

Distribué par :
AGRICULTOR
87 bis, r. Marceschau - TUNIS

IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable
E. COANET

AMOUROUX

Faucheuses à fonctionnement silencieux

Carters à bain d'huile

Roues métalliques et sur pneumatiques

DISPONIBLES A LA

Société LE MOTEUR

54, Avenue de Carthage — TUNIS

Petite Annonce

Demande représentants possédant voiture pour vente de colonnes produits avec rémunération importante par commission. Ecrire Havas Tunis, n° 13.014.

Rosiers - Arbustes
Arbres fruitiers
S'adresser :

ALFRED PILE
DOUAR-CHOTT-CARTHAGE
sur rendez-vous

الوفد التونسي في مؤتمر ألس.ج.أ. ببارين مصالح الابلالة وقع الدفاع عنها بنجاح وحسن نيمة

يوم الجمعة ١٧ مارس عاد من بارين م. دوارجري الذي هو من عمد وزارة الخارجية
بشرو رئيس اتحاد القطر التونسي للس. ج.أ. مع بقية اعضاء الوفد الذين مثلوا الابلالة
التونسية لدى مؤتمر الس.ج.أ. ان الوفد التونسي الذي اسمع صوته في
عدة مناسبات قد دافع عن مصالح اهم المتوجات
التونسية رانما بذلك الفات الانظار اليها
والتماس معاضدة المؤتمر من اجلها. ومن
جملة المواضيع التي طرقها توجد مسألة ايجاد
التبادل والمساواة بين اسعار الحبوب هنا
واسعارها في فرنسا وتنضد رزنامة تصدير
القوارص لفرنسا بصفة قارة منتظمة ونهاية
والغاء المعاليم القمرية وخفض اسعار النقل
الخ...
وبما تجدر ملاحظته هو ان م. فاشرو
ورئيسي قد تحادشا خارج المؤتمر مع م. ادعى للفوز والتجاح بحول الله.

تونس الفلاحية

لسان جامعة التعاضديات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي
النقابات الفلاحية ونقابت الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس.ج.أ.)

الى الفلاحيين

عدد ١١٠
نمن النسخة ١٥ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
توجه الدفعوعات الى الحساب الجارى
البريدى للجامعة التعاضديات الفلاحية للقطر
التونسي - القابضة المركزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تليفون عدد ٤٥ - ٧٦
يوم السبت ٢٥ مارس ١٩٥٠
الموافق ٦ جمادى الثانية ١٣٦٩

الدعاية الصالحة لغراسة القوارص

محاضرة يلقيها م. ربور رئيس مصلحة غراسة الاشجار بالجزائر

القي م. ربور بعد ظهر يوم الجمعة ١٧
الجاري محاضرة قيمة امام جمع حاشد من
المستمعين تعرض فيها لبسط قواعد فنية جديدة
تخص غراسة القوارص والعناية بها لا سيما
من ناحية التغير (السماد).
وقد شرف هذه المحاضرة التي اقيمت تحت
اشراف نقابة منتجي القوارص بالبلاد التونسية
عدة شخصيات بارزة كان في مقدمتهم جناب م.
برويي الكاتب العام للدولة التونسية ومعالى
وزير الزراعة سيدى عبد القادر بن الخوجة
وجناب م. ديسبارمي مستشار الوزارة الموما
اليها وجناب م. اميو كاهية مدير بوزارة
الزراعة.
ولشدة اعتناء الفلاحين بهذا القسم المعتبر
من الانتاج التونسي راينا ان المستمعين قد كان
من بينهم كثير ممن يعنون بزراعة الحبوب
وتربية المواشى وغراسة الزياتين وهذا دليل
جديد على العطف الشديد الذى اصبح يكثر
عموم الفلاحين للقوارص وعلى ما يعلقونه عليها
من امال للنهوض بالاقتصاد التونسي.
وبعد ان شكر جناب م. برويي المحاضر
عن سمية وعن تليينه دعوة الجمعية لافادة
المستمعين بنتائج تجاربه وخبرته الفنية تناول
م. ربور الكلمة ودخل في الحين في صميم
الموضوع مبتدئا بتوجيه الملام لكثير من ارباب
القوارص من اجل التقدير الشديد الذى يدونه

ساعة

مخاوف اهل الارض

ان تكفل بمنح اسعار مناسبة... فلا
مأوى كافية لحزن الصابة وبذلك قد
استسلم المتجرون للمضاربين الذين
همهم انزال الاسعار.
وراينا اسعار القوارص في انحطاط
بسبب اتفاقات قمرية ائمة مع اقطار
ديدها محاربة تائجا بواسطة انزال
الاسعار.
وراينا ان الكنان لم يدفع ثمنه
باكملة بالرغم من وجود اتفاقات
صريحة.

ومع ذلك فان منتوجاتنا تتحمل
مصاريف نقل تزداد ارتفاعا على توالى
الايام وتسلط عليها معالم عند الوسق
غير معقولة تصير كل منافسة متعذرة.
والمغرمون بالجاية يطاردون الفلاحين.
وجميع المواد اللازمة للانتاج لا تنفك
في ارتفاع : المعدات والقطع والوقود
والسماد الخ. ولم نبق خائفين فقط
من حصول صابة رديئة بل حتى من
صابة متوسطة في بلاد اراضيها فقيرة
واتاجها متراوح غير منتظم يرغم
المجهود الجبار الذى يبذله العاملون في
اكتاف الارض وبرغم ما ينفقونه من
جهد ومال.

لقد قدم بالامس م. بيملان وزير
الزراعة استقالته بشجاعة تلقاء احباط
الحكومة لسياسته الانشائية. واليوم
يقدم م. فوزجى رئيس الجامعة
الوطنية للمستغلين الفلاحين استقالته
بعد ان شاهد « انهزام حسن البصر »
ومؤملا ان يكون لسعيه اثر يفتح
افاق التفكير.

ولا تزال عوامل الفزع تنمو في
نفوس جميع الفلاحين الذين اصحوا
يتساءلون كيف السبيل للاستمرار على
العمل ؟ لان اخوف ما يخافونه هو ان
يضطروا يوما ما الى ترك العمل.
فهل تسمح الدوائر العليا بانتشار
ازمة فلاحية لا تلبث ان تجلب معها
الفاقة للجميع (تونس الفلاحية)

لقد انعقد المؤتمر الرابع للجامعة
الوطنية لنقابات المستغلين الفلاحيين
تحت عامل الفزع ، وقد ضم هذا
المؤتمر اكثر من ستمائة فلاح اتوا
لبارين من جميع جهات فرنسا والشمال
الافريقي واجتمعوا في قصر التعاضد
تؤلف بين قلوبهم روابط الحياة النقاية
التي هي من امتن الروابط وتوجد
المخاوف الصناعية اتجاهااتهم وتجعل
منهم كلا لا يتجزأ.

ونحن نشعر في البلاد التونسية
بنفس المخاوف التي يشعر بها فلاحو
فرنسا ولربما كنا اكثر منهم خوفا
وفزعا لاننا طالما سعنا في هذه الاعوام
الاخيرة الكلم الطيب والمواعيد الحلاية
وكم تلقينا من عهود ووعود لم يكن
نصيبها الا لخلق فكات ككلام الليل
الذى يحموه النهار.

لقد اكدت الحكومة ان اتفاقات ذات
امد طويل ستبرم ومن شأنها ان تضمن
للفلاحين فتح اسواق فسيحة ومتعددة
في وجوههم. أو لم تعلن الحكومة
عزمها على احلال الفلاحية في المحل
اللائق بها اى في المحل الاول الراجع
لها في بلاد هي فلاحية قبل كل شيء
أو لم تصرح الحكومة بانه من المتحتم
حماية الفلاحين من شروور عدم
استقرار الاسعار أو لم تؤكد بان حالة
اسواق النتائج الفلاحية هي من أوكد
مشاكل الساعة...

لكن حين حان وقت الإنجاز ما ذا
رأينا ؟
رأينا ان سعر القمح قد قرر على
خلاف ما يقتضيه القانون بدون ادنى
مراعاة للارتفاع الحقيقى لثمن الانتاج.
وراينا ان اسعار البقر قد اخذت في
التدهور.

وراينا ان سعر الزيت قد غدا تحت
رحمة حصول صابة حسنة. الامر
الذى حمل بعضهم على ان يقول بان
« الحخصة هي وحدها التي تستطيع

* لجنة القمح الصلبة *

نشرت الجريدة الرسمية الفرنسية بتاريخ
يوم السبت ١٨ مارس قرارا من وزير الزراعة
يتضمن بيان تركيب لجنة القمح الصلبة. وقد
لاحظنا من بين النواب عن القطر التونسي في
تلك اللجنة :

مدير الفرع التونسي لديوان الحبوب او نائبه
اربعة منتجين لقموح الصلبة بالابلالة التونسية
يعينهم المقيم العام بناء على ما يعرضه عليه الفرع
التونسي لديوان الحبوب منهم واحد يتوب
تعاضديات الحبوب واخر يتوب الشركات
الاختياطية التونسية. واحد المباشرين لتحويل
القموح الصلبة بالابلالة التونسية بعينه المقيم العام
بناء على ما يعرضه عليه الفرع التونسي لديوان
الحبوب.

تقدير انتاج زيت الزيتون

اسبانيا ٢٨٠٠٠٠ طن - ايطاليا ٢٥٠٠٠٠
طن - اليونان ١٥٠٠٠٠ طن - فرنسا وافريقيا
الشمالية ١٢٠٠٠٠ طن - تركيا ٧٠٠٠٠ طن
البرتغال ٥٠٠٠٠ طن - اقطار اخرى ٥٠٠٠٠
طن - الجملة ٩٧٠٠٠٠ طن (عن النشرة
الافريقية للمواد الدسمة الصادرة في ٣١
ديسمبر ١٩٤٩)

مطلب استخدام
شاب تونسي له من العمر ١٩ سنة محرز
على الشهادة الابتدائية وعلى شهادة الدراسة
بمركز التوجيه الصناعى باريانة يطلب العمل
بصفة ماكينجى فلاحى.
يخاطب اتحاد القطر التونسي للس.ج.أ. ج.أ.
بشارع جول فيري عدد ٧٢ بتونس.

ان معامل

هانوماق

التي لها اكثر من

ثلاثين سنة فضتها

في التجارب والاختبارات

لصنع التراكاتورات الفلاحية



هانوماق ديازال

تقدم لكم :

٣ تراكاتورات جديدة بالسلسلة

ذات قوة ٥٠ حصانا

رعلى العجلات قوتها ٢٥ حصانا

مجهزة باحدث التحسينات العصرية

يمكن تقليصها بمنازاتنا

النائب الوحيد :

م. سلامة

بنهج صرييا عدد ١٠٤ - بتونس

نمرة التليفون ٣٦ - ٠٧

مؤسسة تزداد تحسنا على توالي الايام
وتصبح مع حرفائها كافراد العائلة الواحدة
من شدة الالتحام
تلك هي مؤسسة

رنبو الشهيرة

باتقان منها للتركاتورات الفلاحية كما هي شهيرة من قبل
باتقان صنعها للسيارات الكهربائية
لقد حاز

التراكاتور رنو

احدث التجهيزات التي خصه بها اشهر الفنين الفرنسيين
في الميكانيك الفلاحي وهو يسلم في الحال لمن طلبه
توجد الانواع كلها من تراكاتورات رنو تحت الطلب

وصاحب تراكاتور رنو

لا يبقى ابدا وحيدا بدون شك

لان مصالح دار رنو بعد البيع تبعه في كل مكان حل به
ونائب الدار بالجهة التي هو فيها وكذلك الفرع الموجود بالعاصمة
يجيبان اول نداء يصدر من الحريف ويمدانه بما يحتاج اليه من المونة
تطلب الارشادات من :

الشركة التونسية لاتوموبيلات

رنو

شارع رايون بوانكاردى - بتونس

نمرة التليفون : ٨٠٤٠٦٦

ومن الاثنين والعشرين نائبا المبشرين في كامل الابلالة التونسية